



28 octobre 2011 - Communiqué de presse

Création de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Le décret qui crée l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) au 1^{er} janvier 2012, approuvé en conseil des ministres le 26 octobre 2011, est publié ce matin au *Journal officiel*. Cet institut est issu de la fusion de l'Institut géographique national (IGN) et de l'Inventaire forestier national (IFN).

Le conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010 avait décidé d'intégrer l'Inventaire forestier national (IFN) à l'Institut géographique national (IGN) et avait fixé l'échéance de cette intégration au 1^{er} janvier 2012. Le statut, les missions, la gouvernance, le nom (Institut national de l'information géographique et forestière) et le sigle (IGN) du nouvel établissement sont définis dans le décret approuvé mercredi dernier en conseil des ministres et publié aujourd'hui au *Journal officiel*.

Les missions du nouvel institut

L'objectif de la fusion des deux établissements est de tirer profit du regroupement des compétences de l'IGN et de l'IFN pour accroître la capacité de description du territoire national et de l'occupation de son sol ainsi que celle d'inventaire des ressources forestières, au bénéfice des politiques publiques et des activités d'aménagement du territoire ou de développement durable.

Si le nouvel établissement conserve l'ensemble des missions des deux établissements, ses attributions sont également élargies. En particulier, l'Institut national de l'information géographique et forestière se voit explicitement confier la mise en œuvre de l'infrastructure nationale d'information géographique, il lui incombe de dresser la carte forestière sous la forme d'un référentiel numérique, de mettre en œuvre des programmes d'observation et de surveillance des écosystèmes, de fournir des informations contribuant à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques nationales relatives à l'écologie, à l'énergie, à la forêt, à l'aménagement du territoire, à la prévention du changement climatique et à l'adaptation à ce changement, de mettre en place et d'administrer le portail INSPIRE de l'État. Le Géoportail est consacré en tant que vecteur principal de la diffusion des données géographiques et forestières ainsi que des fonds cartographiques numériques.

Le nouvel institut sera assisté par un conseil scientifique et technique unique pour ses missions de recherche et de développement et par un comité consultatif de la filière forêt et bois.

L'institut créé répond ainsi à la volonté commune des deux ministères de tutelle (le ministère du développement durable et le ministère de l'agriculture) de renforcer leur coordination sur la problématique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Une synergie optimisée

Les synergies existent depuis plusieurs années entre les deux établissements. L'information géographique est au cœur de la méthode de l'inventaire, qui s'appuie notamment sur les orthophotographies de l'IGN. Réciproquement, l'IFN contribue à la production de la couche végétation de la base de données topographiques et co-produit des orthophotographies pour enrichir les référentiels géographiques de l'IGN.

La réunion du savoir-faire de l'IGN en matière d'acquisition, de traitement et de diffusion des données géolocalisées et des compétences « métier » de l'IFN traduit une véritable complémentarité.

L'organisation du nouvel établissement a été étudiée, à l'échelon central comme à l'échelon territorial, pour intégrer au mieux les deux organisations existantes et aboutir à une amélioration de leurs productions respectives actuelles qui deviendront de plus en plus intégrées dans leurs méthodes et dans leurs outils.

Le nouvel établissement en quelques chiffres

- 1800 agents (la somme des agents des deux établissements).
- Cinq directions interrégionales (de 60 à 70 agents chacune) chargées dans leur zone d'action des relations extérieures et de la production d'informations géographiques ou forestières.
- Quinze implantations (Paris, Saint-Mandé, Nantes, Caen, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Nancy, Lille, Aix-en-Provence, Montpellier, Villefranche-sur-Cher, Nogent-sur-Vernisson, Creil, Marne-la-Vallée).
- Cinq laboratoires de recherche.
- Une école de formation : l'École nationale des sciences géographiques.
- Un service des activités aériennes à Creil.
- Une boutique « Le monde des cartes » à Paris (4^{ème}).
- Une unité spécialisée en imagerie satellitaire « IGN Espace » à Toulouse.
- Un budget de l'ordre de 140 millions d'euros pour 2012.



À propos de l'IGN :

L'Institut géographique national est né en 1940. Il est l'héritier du service géographique de l'armée, créé en 1887. Transformé en établissement public à caractère administratif en 1967, il est aujourd'hui placé sous la tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

L'institut a pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'en faire toutes les représentations appropriées et de diffuser les informations correspondantes. Il contribue ainsi à la protection de l'environnement, au développement durable, à la prévention des risques et à la défense de la nation.

Historiquement concepteur de cartes, l'IGN produit aujourd'hui, à partir d'images aériennes ou satellitaires, des bases de données numériques interopérables, utilisables pour de nombreuses applications.

L'institut emploie actuellement près de 1625 agents. Son budget s'élevait à 132,1 M€ en 2010 dont 40 % au titre de la vente de produits et de prestations.



À propos de l'IFN :

Créé en 1958, l'Inventaire forestier national (IFN) est depuis 1994 un établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT).

Il est notamment chargé d'élaborer et de mettre à jour, sur le territoire métropolitain, l'inventaire permanent des ressources forestières, d'en publier les résultats et de diffuser les données correspondantes. Il réalise ainsi sur l'ensemble du territoire métropolitain un sondage statistique annuel et une cartographie forestière dont le rythme de mise à jour est de l'ordre de dix ans.

L'Inventaire joue également un rôle central dans l'observation et la surveillance des écosystèmes forestiers, le renseignement des indicateurs de gestion durable de la forêt française et l'élaboration des positions françaises au niveau international dans le domaine de la forêt.

L'IFN emploie de l'ordre de 185 agents ; son budget s'élevait à 13,5 M€ en 2010.

Contact presse :

- **Sophie Couturier** : 01 43 98 83 05 - 06 85 31 34 90
sophie.couturier@ign.fr